

Titres (niveau II)

- **DEESIMMO** (Diplôme Européen d'Etudes Supérieures en Immobilier / European Diploma Bachelor Level), délivré par la FEDE, avec 180 crédits ECTS.
- **CSEP** (Certificat Supérieur d'Enseignement Professionnel) délivré par l'école

La formation s'appuie sur un module commun et obligatoire (module D31.1) que l'étudiant devra compléter par deux modules choisis parmi les modules suivants :

D31a « transaction »
 D31b « Gestion locative »

D31c « Gestion de copropriété »
 D31d « Immobilier d'entreprise »

Emplois visés

Selon la spécialisation :

- | | |
|---|--|
| - négociateur immobilier (D31a + D31b) | - gestionnaire (D31b + D31c) |
| - conseiller en immobilier d'entreprise (D31a + D31d) | - administrateur de biens spécialisé dans l'immobilier d'entreprise (D31b + D 31d) |

Niveau d'études et compétences générales

- formation bac +2 (BTS, Deug, DUT ou titres équivalents)
- Rigueur, méthode et organisation, aisance rédactionnelle, respect de la confidentialité des dossiers, respect de la déontologie, sens relationnel, aptitude à la communication individuelle et commerciale, aptitude à véhiculer une image de compétence et d'intégrité de son agence, de son entreprise.

Durée de la formation

- 1 an

Rythme hebdomadaire

Alternance	cours 1 jour par semaine chaque semaine, et en semaine complète 4 fois. L'étudiant est en entreprise 4 jours par semaine sur la quasi-totalité de l'année.
-------------------	--

PROGRAMME

ENSEIGNEMENT GENERAL

1 CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES

- L'Europe une histoire, une géographie :
 - La construction européenne
 - Présentation de L'UE et des pays candidats
- Les institutions et le droit communautaire
 - Les institutions européennes
 - Les sources du droit communautaire
 - Application du droit communautaire dans l'ordre juridique des États
- Les grands enjeux de l'Europe
 - Citoyenneté démocratique et droits de l'homme
 - La citoyenneté européenne
 - Recours juridictionnels du citoyen
 - Mutations institutionnelles : devenir de l'Union

2 - LANGUES VIVANTES : LV1 OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

1 – DROIT (MODULE DE MISE A NIVEAU)

- Droit général
 - Les sources du droit
 - L'organisation judiciaire
 - La personnalité juridique
 - Les actes et les faits juridiques, leur preuve
 - Les contrats
 - La responsabilité
 - Droit de l'immobilier
 - Introduction au droit de la propriété immobilière (propriété privée et propriété publique / droit de la propriété) et de l'acquisition de la propriété)
 - Introduction au droit de l'urbanisme
 - Techniques du bâtiment
 - Les différents intervenants dans la construction immobilière
 - Les différentes étapes de la construction
- ### 2 – TRONC COMMUN
- Gestion du cabinet
 - Organisation comptable du cabinet
 - Prestataires et partenaires au service du cabinet
 - Création d'un cabinet
 - Gestion et comptabilité
 - Impôts et taxes
 - Cotisations sociales
 - Financement
 - Protection de l'emprunteur
 - Financement et l'accession à la propriété
 - Aides (ANAH, employeur)
 - Différents types de prêts (prêt accession à la propriété, prêt à taux zéro, prêts conventionnés, prêts classiques à taux fixe ou variable, épargne logement)
 - Les différentes garanties de paiement
 - Comprendre une offre de prêt et ses enjeux pour mieux négocier
 - Fiscalité
 - Revenus fonciers (généralités)
 - Réduction des impôts sur dépenses liées à l'habitation principale
 - Réduction d'impôts sur dépenses liées aux investissements (locatifs...)
 - Imposition des plus values immobilières
 - Taxe foncière et taxe d'habitation
 - Droits de mutation
 - Assurances
 - Les assurances de la construction
 - Les obligations des constructeurs, promoteurs, vendeurs et des les garanties obligatoires ou facultatives (biennale, décennale...)
 - Responsabilités civiles professionnelles autre que celles de l'agent immobilier
 - Les assurances de l'agence immobilière

- Les assurances du propriétaire et du syndicat de copropriétaires
- Les assurances du locataire (habitation principale, secondaire et saisonnière)

- Techniques du bâtiment
 - Les bâtiments : styles et finitions
 - Les différentes surfaces
 - La sécurité
 - L'aménagement du territoire
 - Le POS et le PLU
 - Le schéma de cohésion territoriale
 - L'autorisation de construire
 - Le permis de lotir
 - L'agent immobilier (carte professionnelle, mandats, registres obligatoires)
- ### 3 – TRANSACTION (MODULE DE SPECIALISATION)
- L'environnement
 - La prospection
 - L'entretien de vente avec le vendeur
 - L'entretien de vente avec l'acquéreur
 - Le négociateur
- ### 4 – GESTION LOCATIVE (MODULE DE SPECIALISATION)
- Cadre juridique et contentieux
 - Droit immobilier appliqué
 - Fiscalité
- ### 5 – GESTION DE COPROPRIETE (MODULE DE SPECIALISATION)
- Cadre juridique de la copropriété
 - Administration de la copropriété
 - Le budget prévisionnel
 - Les charges courantes
 - La gestion du personnel d'une copropriété
 - La régularisation des comptes de copropriétaires sur le budget des charges courantes
 - Les budgets de travaux
 - Les autres produits de la copropriété
 - La gestion de trésorerie/ des impayés
 - Les documents de synthèse
 - La mutation d'un lot
- ### 6 – L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
- L'environnement du marché : ses spécificités
 - Les différents baux (bail précaire, bail commercial, bail professionnel)
 - Estimation
 - Cadre juridique de l'acquisition
 - Financement et fiscalité de l'acquisition
 - Crédit bail immobilier
 - Urbanisme commercial

7 – CONDUITE DE PROJET - (SOUTENANCE DE MEMOIRE)

REGLEMENT D'EXAMEN

Intitulé des épreuves	Mode.	Durée	Coeff.
A. Culture et Citoyenneté Européennes :	QCM		1
A1. L'Europe, une histoire et une géographie	QCM	20 min	1
A2. Les institutions et le droit communautaire		20 min	
A3. Les grands enjeux de l'Europe	Étude et discussion	3 h	2
B3. Langue Vivante	Écrit + oral	1 h 45 min	1
D31.1 Épreuve professionnelle commune	Étude de cas + qcm	3h	2
D31*. Épreuve professionnelle de spécialité 1	Étude de cas	2h	2
D31*. Épreuve professionnelle de spécialité 2	Étude de cas	2h	2
D32. Soutenance de mémoire	Oral	30 min	6

(Document non contractuel)